Groupe Rassemblement National

Conférence de presse – Crise du carburant

Groupe RN à l'Assemblée nationale – Mars 2026

Eléments clefs

- (1) La crise énergétique actuelle provoque une **explosion du coût du baril de pétrole** au niveau mondial, qui a des **répercussions en cascade sur le prix de l'énergie**. En France, le **prix au litre a augmenté de 44 % en un an**, **pesant sur le pouvoir d'achat des consommateurs** et sur la **compétitivité de nos entreprises**.

- (2) Le **Rassemblement National propose deux mesures fiscales pour soutenir le pouvoir d'achat des Français** :
  - (i) Une **mesure fiscale pérenne** : la **baisse de la TVA à 5,5 %** sur l'énergie, qui coûte environ **10,3 Mds € par an à l'Etat** et permet de **baisser le prix à la pompe de 27 centimes par litre** ;
  - (ii) Une **mesure fiscale d'urgence** à utiliser en temps de crise : la **baisse de la TICPE de 16 centimes par litre, qui coûte 320 M € par mois à l'Etat**.

- (3) Ces **mesures doivent être complétées par une mesure de financement et une mesure dédiée aux professionnels** :
  - (i) Pour financer une partie de la mesure TVA, il est nécessaire de **rebudgétiser les CEE, pour un gain de 8 Mds € par an pour l'Etat** et un coût nul pour le contribuable et le consommateur ;
  - (ii) Les **professionnels doivent être aidés en mobilisant les stocks stratégiques à prix d'achat**.

- (4) Ces mesures sont d'autant plus nécessaires que le coût de l'inaction est énorme : **du fait de l'impact de l'explosion des coûts de l'énergie sur l'inflation et la croissance, l'inaction coûte en moyenne 375 M € par mois à l'Etat**.

Groupe Rassemblement National

I. Un effort budgétaire nécessaire pour préserver le pouvoir d'achat des Français via un baisse de la TVA et de la TICPE.

I.A. Une hausse soudaine des prix du carburant qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité.

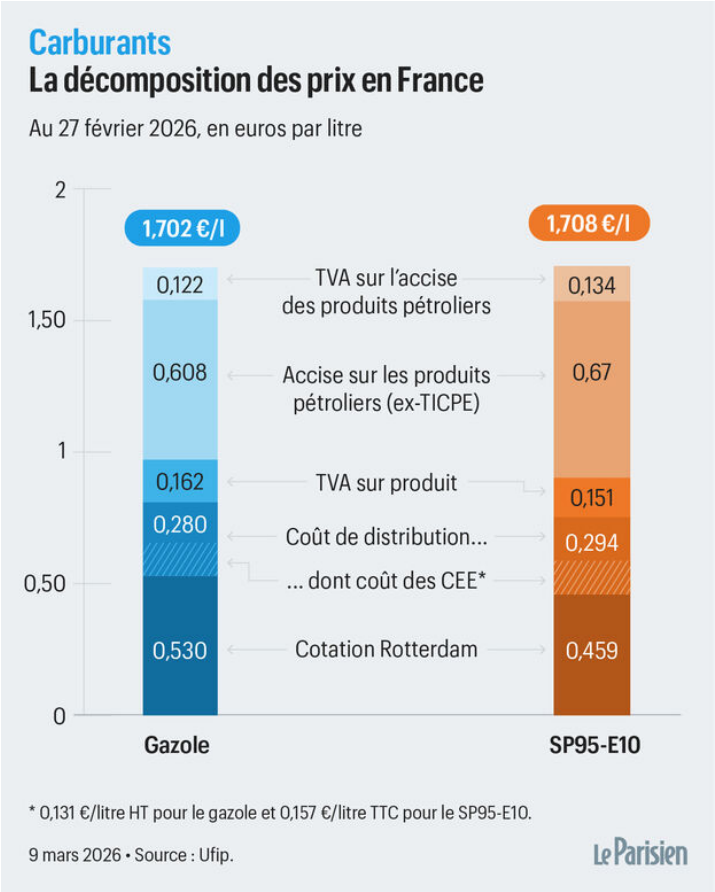
- (1) **Choc énergétique dû à la guerre au Moyen-Orient** :
  - La guerre en Iran, déclenchée le 28 février 2026, provoque un choc énergétique mondial immédiat. Le blocage du **détroit d'Ormuz perturbe un point de passage par lequel transite environ 20 % du commerce mondial d'hydrocarbures** ;
  - L'Agence internationale de l'énergie (AIE) évoque la plus grande perturbation de l'histoire du marché pétrolier et a décidé, le 11 mars, une mise sur le marché coordonnée de 400 millions de barils de stocks stratégiques.

- (2) **Ce choc mène à une explosion des prix de l'énergie en France** :
  - En conséquence, en France, les **prix des carburants ont explosé de 44 % par rapport à mars 2025** : on relève des prix à la pompe de 2,42€ / le litre de gasoil et de 1,99€ / le litre d'essence.

- (3) **Si rien n'est fait, ce choc pourrait se poursuivre dans les semaines voire les mois à venir, avec une accélération de l'inflation énergétique** :
  - Dans les scénarios les plus dégradés, plusieurs analyses évoquent un Brent à **140 dollars**, **voire 150 dollars** si le conflit se prolonge, si Ormuz reste fermé et si d'autres infrastructures énergétiques régionales sont touchées.

- (4) **Cependant, les prix du carburant étant surtout des taxes, l'Etat pour agir pour enrayer cette spirale inflationniste** :
  - **Plus de 50% du prix à la pompe sont des taxes** : TVA, accise sur les produits pétroliers (ex-TICPE), TVA sur la TICPE, certificats d'économie d'énergie (CEE) …
  - **42 Mds €** : c'est le montant colossal que l'État collecte grâce aux taxes appliquées sur les carburants chaque année (d'après 40 millions d'automobilistes).

Schéma sur les prix d'un litre de carburant avant la crise :



I.B. Le Rassemblement National propose dans tous ses programmes de baisser la TVA sur l'énergie à 5,5 %

- (1) La **TVA payée par les consommateurs de carburant** se divisent en deux parties :
  - (i) La TVA à 20 % sur le produit ;
  - (ii) La TVA à 20 % sur la TICPE.

- (2) **La TVA représente donc une part variable importante du coût de l'énergie et croît lorsque le prix de l'énergie augmente** :
  - La TVA représente donc **autour de 17 % du coût d'un litre de carburant.** Par conséquent, **sur un litre à 2,2 €, la TVA représente 27 centimes** ;
  - La TVA étant un impôt proportionnel, son rendement croît lorsque le prix de l'énergie augmente. **Par conséquent, l'Etat bénéficiera de recettes fiscales exceptionnelles si aucune décision n'est prise**.

- (3) **Baisser la TVA à 5,5 % sur les produits énergétiques permet de diminuer le coût du litre pour les consommateurs, pour un coût important pour l'Etat, financé par des mesures d'économies budgétaires** :
    - Le passage d'une TVA à 5,5 % permettrait d'économiser 11 € sur un plein de 40 litres ;
    - Le coût pour l'Etat d'une telle mesure est estimé entre 10,3 et 13 Mds € par an, soit 860 M € par mois.

    - *Détails du calcul – en s'appuyant sur les analyses de l'Institut Montaigne* :
        - Pour les administrations publiques, la **TVA sur les produits pétroliers, le gaz et l'électricité représente d'importantes recettes, qui s'élèvent à 14,5 Mds €**. La majeure partie de ces produits énergétiques se voit appliquer un taux de TVA à 20 %.
        - Dès lors, appliquer le taux réduit de TVA (5,5 %) à l'ensemble de ces produits énergétiques représenterait une très nette baisse des recettes publiques. **Le rendement de la TVA baisserait de l'ordre de 10 Mds € pour s'établir entre 4 et 5 Mds € seulement.**

⇨ ***Le Rassemblement National propose, de manière pérenne, de baisser la TVA sur l'énergie à 5,5 %, ce qui permettrait, dans les conditions actuelles, une baisse du prix du carburant de 27 centimes par litre, et coûterait entre 10,3 et 13 Mds € par an à l'Etat (coût brut).***

⇨ ***En intégrant le coût économique de la non-action face à la hausse des prix de l'énergie (4,5 Mds € - voir plus bas), le coût net de la baisse de la TVA est de 6 Mds € par an, soit un montant équivalent à la hausse du prélèvement sur recettes de la France au profit de l'Union européenne en 2026 (PSR-UE). Cette réforme pourrait donc être intégralement financée par un gel du PSR-UE – alors que le Rassemblement National demande même une baisse de cette contribution***.

Groupe Rassemblement National

Baisser la TVA sur l'énergie dans le contexte du droit communautaire

- **L'Union européenne encadre les taux de TVA fixés par les Etats membres**. Les **taux réduits** (5,5 % dans le cas de la France) sont **autorisés pour une liste finie de produits**, en particulier des produits de première nécessité.
- En France, les produits alimentaires de base, les boissons non alcoolisées, les appareils médicaux ainsi que les **billets de sport ou culturels** sont au taux de 5,5 %.
- Pour baisser la TVA sur l'énergie, la France **demandera donc de faire entrer l'énergie dans les biens de premières nécessités**.

- **D'autres pays européens le font** :
  - L'Espagne applique un taux de TVA de 10 % sur l'électricité ;
  - En 2022, la Belgique a fixé son taux de TVA sur le gaz et sur l'électricité à 6 %.

- En cas de difficultés, la **TVA sur l'énergie pourra être abaissée à 15 % et les 9,5 points de baisse restant pourront être répercutés sur la TICPE**, pour un impact équivalent sur le prix à la pompe pour les consommateurs.

I.C. En complément, et en cas d'explosion des prix de l'énergie, il est également possible de baisser temporairement la TICPE

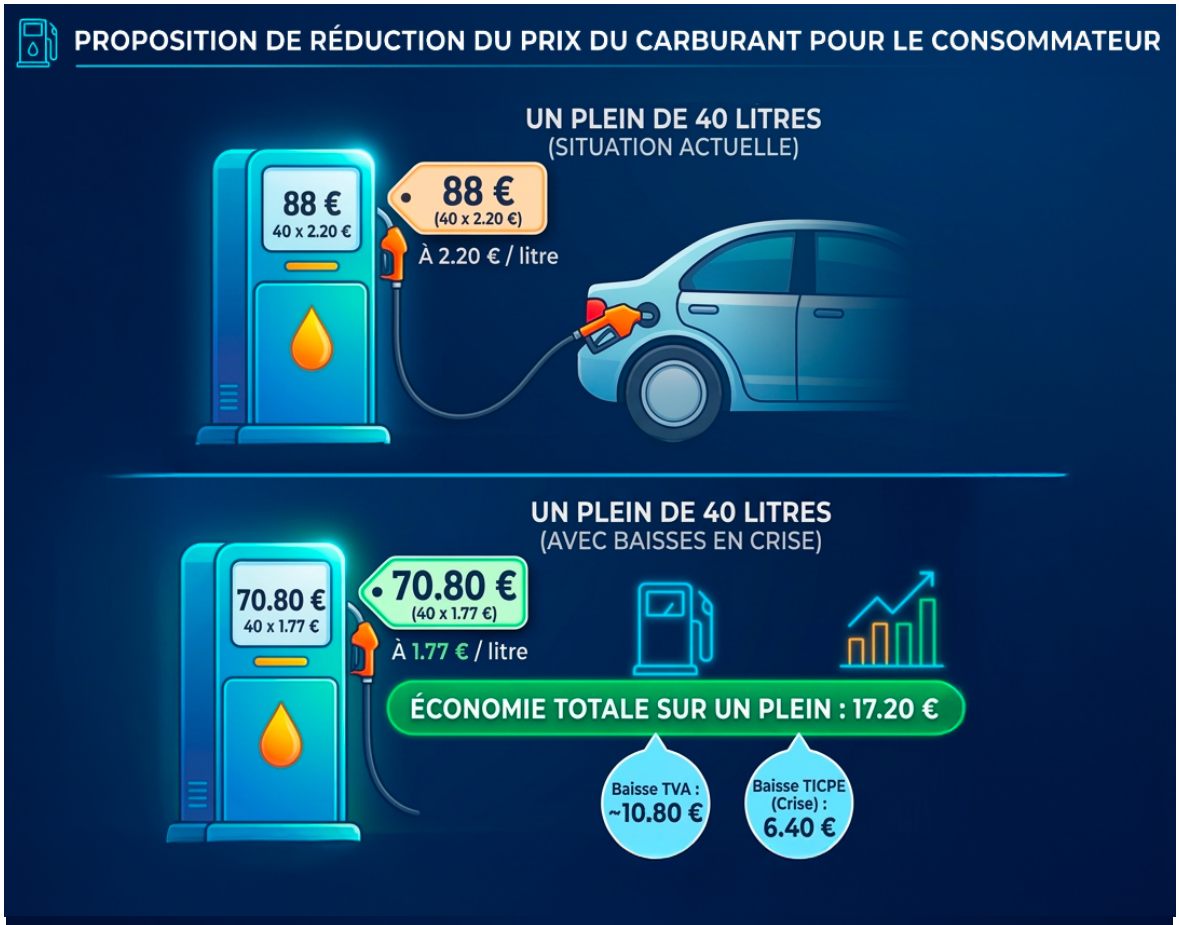
- La **TICPE sur le litre de carburant est forfaitaire** : 0,68 € le litre pour le sans plomb et 0,59 € le litre pour le gazole ;
- Cette taxe rapporte au total (y compris sur le fioul) **15 milliards d'euros par an à l'Etat**[1].

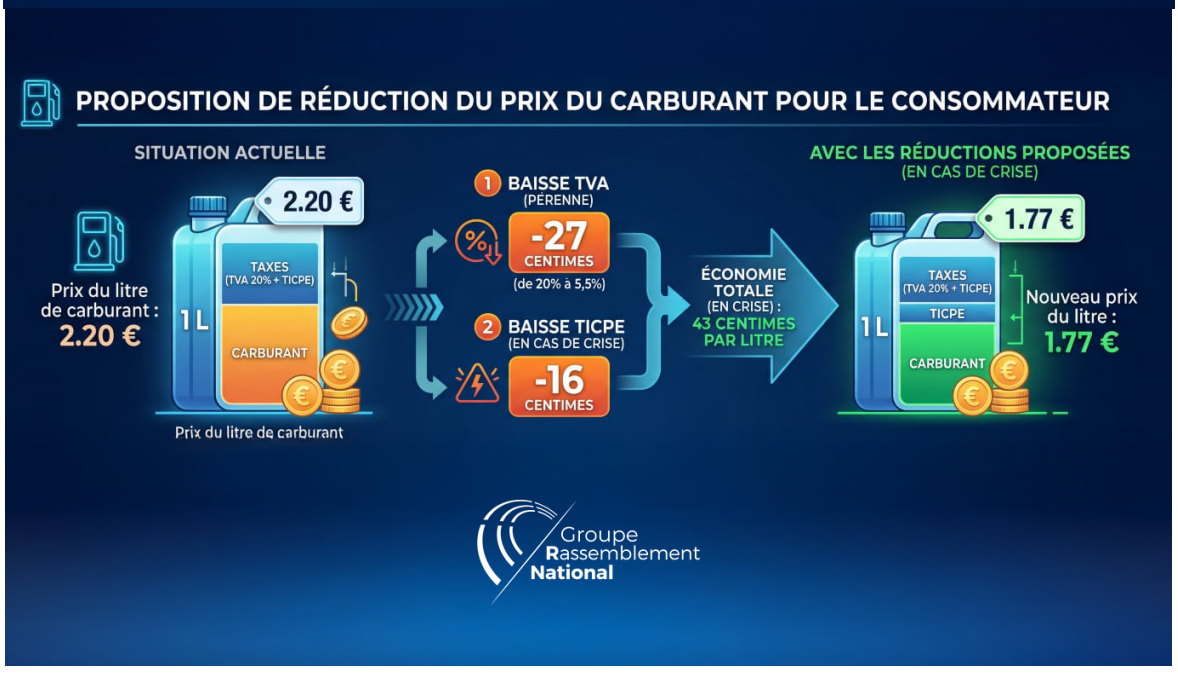
- En période de crise, il est **possible de baisser cette taxe de 16 centimes par litre, soit d'environ 25 %, ce qui devrait coûter environ 3,8 Mds € à l'Etat sur un an**, soit un coût de 320 M € mensuel.

⇨ ***Le Rassemblement National propose, en période de crise, de baisser de 16 centimes par litre la TICPE sur les carburants, le fioul et le gaz afin de limiter la hausse des prix de l'énergie. Cela coûte en moyenne 320 M € par mois à l'Etat***.

[1] https://www.info.gouv.fr/actualite/comment-fonctionne-le-budget-de-letat?utm_source=chatgpt.com

⇨ ***Au total, la baisse de la TICPE en période de crise, et de la TVA de manière pérenne, permettent une baisse du prix au litre de 43 centimes, soit 17,2 € par plein de 40 litres.***





Groupe Rassemblement National

II. Des actions qui ne coûtent rien au consommateur ou au contribuable peuvent être entreprises pour financer ces réformes.

II.A. La rebudgetisation des CEE permet des gains budgétaires de 8 Mds € par an sans impact sur le contribuable :

- (1) En résumé :
  - **Les Français paient aujourd'hui une taxe cachée sur leur carburant : les certificats d'économies d'énergie (CEE).**
  - Jusqu'à **17 centimes par litre**, sur un carburant à 2 euros, soit une ponction massive et invisible sur le pouvoir d'achat.
  - **Cette charge a été aggravée en 2026 par une décision du gouvernement**, avec le relèvement des obligations CEE décidé par Sébastien Lecornu, alourdissant directement la facture des automobilistes.
  - **Seuls Marine Le Pen et Jordan Bardella ont dénoncé cette dérive**, alors que les **crédits des CEE sont particulièrement sujets à la fraude**, et ont des impacts environnementaux généralement nuls :
    - Il est donc **nécessaire de rebudgétiser les CEE pour que les Français ne soient pas taxés pour rien**.

- **(2) Un mécanisme créé en 2005, devenu une quasi-taxe invisible**
  - Les certificats d'économies d'énergie (CEE) imposent aux fournisseurs d'énergie (carburants, gaz, électricité) de financer des économies d'énergie.
  - En théorie, ce sont les entreprises qui paient. En pratique, **100 % du coût est répercuté sur les consommateurs** dans les prix de l'énergie.
  - La Cour des comptes le dit clairement : **ce mécanisme « équivaut au plan économique à une taxe »**, sans en avoir la transparence ni bénéficier du même contrôle parlementaire.

- **(3) Un dispositif coûteux, opaque et inefficace**
  - Coût : **6 Md€ par an**, en hausse à **8 Md€ à partir de 2026**.
  - Soit déjà **217 € par ménage et par an**.
  - La Cour dénonce un système **complexe, opaque, fraudé et anti-redistributif**, avec des économies d'énergie **surestimées d'au moins 30 %**.
  - Jusqu'à **20 % d'effets d'aubaine** et **un tiers des opérations contrôlées irrégulières**.
  - **Un coût désormais massif dans le prix des carburants**
    - Avec le rehaussement des obligations (6 → 8 Md€) → **impact total estimé : 15 à 17 centimes par litre**.

- **(4) Un système quasi-mafieux qui enrichit des intermédiaires privés**
  - 68 % redistribués en subventions aux professionnels du secteur,
  - **32 % captés par TVA et coûts de filière**, dont **environ 20 % de marges et frais d'intermédiaires**.
  - Les principaux bénéficiaires : **installateurs, bureaux d'étude, sociétés de services énergétiques**.

⇨ ***Le Rassemblement National propose donc de rebudgétiser les CEE pour que ces 8 Mds € soient fléchés vers le budget de l'Etat, sans aucun impact sur le contribuable.***

II.B. Les stocks stratégiques pourraient être mobilisés pour éviter un choc de compétitivité et de pouvoir d'achat sur les professionnels :

- (1) **La France dispose de stocks stratégiques importants, constitués pour protéger les Français en cas de crise**
  - Obligation internationale : **90 jours d'importations**
  - Niveau réel : **≈ 118 jours pour la France**, parmi les plus élevés d'Europe
  - Stocks détenus par la **SAGESS (70 %) et les opérateurs pétroliers (25–30 %)**

- (2) **Un outil de souveraineté… aujourd'hui détourné de son objectif**
  - Ces stocks sont censés **assurer l'approvisionnement national en cas de crise**
  - Mais le gouvernement privilégie une logique de **mise sur le marché mondial via l'AIE**
  - Exemple : décision de libérer **≈ 400 millions de barils au niveau international**, dont **≈ 15 millions pour la France** pour agir sur le coût mondial

- (3) **Un choix absurde : vendre à prix de crise ce qui a été acheté à bas prix**
  - Une grande partie des stocks a été constituée autour de **60 $ le baril**
  - Revendue aujourd'hui autour de **100 $ le baril**
  - Résultat : **une rente captée par les opérateurs et intermédiaires privés**, pas par les Français

- (4) **Un système qui ne protège pas les Français, mais les marchés**
  - Les volumes sont injectés dans les circuits classiques
  - Sans fléchage, sans condition, sans baisse garantie à la pompe
  - Le consommateur français **ne bénéficie pas directement de ses propres stocks**

- (5) **Pourtant, un levier immédiat existe pour le pouvoir d'achat**
    - Le cadre opérationnel permet déjà une mise à disposition rapide sur le marché intérieur
    - Il faut **assumer une logique de souveraineté énergétique**

⇨ ***Le Rassemblement National propose de mettre les stocks stratégiques sur le marché français, en les vendant au prix d'achat (≈ 60 $ le baril), en priorité pour les professionnels dépendants du carburant : agriculteurs, BTP, soignants, indépendants…***
Cette décision devra être fait en encadrant strictement les marges des distributeurs, sur le modèle du décret 8 août 1990 intervenu lors de la guerre du Golfe.
De même, à plus long terme, nous devrons réfléchir à réinternaliser la SAGESS pour que les stocks soient gérés directement par l'Etat au bénéfice des Français, et non par des opérateurs privés à leur bénéfice.

Groupe Rassemblement National

III. Les effets délétères de la hausse des prix de l'énergie sur la croissance économique, la consommation et sur l'inflation rendent d'autant plus nécessaires et rentables les mesures pour limiter l'explosion des prix de l'énergie.

III.A. Les effets de ce choc sur la croissance et sur l'inflation.

- Ce choc ne se limite pas au pétrole. Il se **transmet à l'ensemble de l'économie mondiale par les prix de l'énergie, les coûts de transport, les coûts de production et les tensions logistiques**. Pour l'Europe, et tout particulièrement pour la France, il frappe au plus mauvais moment : celui d'une croissance déjà faible, d'un déficit public élevé et d'un budget 2026 construit sur des hypothèses déjà fragilisées.

- La transmission macroéconomique est connue. Pour la zone euro, un baril durablement à **100 dollars** retranche environ **0,3 point de PIB** et ajoute environ **0,8 point d'inflation**. Un scénario à **140 dollars** pourrait retrancher **1 point de PIB** et ajouter jusqu'à **4 points d'inflation**. Dans un scénario plus ancien mais déjà préoccupant, la BCE estimait qu'une fermeture partielle d'Ormuz amputait le PIB de la zone euro de 0,7 point la première année et de 0,3 point la seconde, avec 0,9 point d'inflation supplémentaire la première année et 0,4 point la seconde.

- Les institutions monétaires convergent sur le diagnostic. La BCE considère de longue date qu'un choc énergétique durable au Moyen-Orient provoque mécaniquement plus d'inflation et moins de croissance. La Banque de France juge que le conflit peut entraîner **« un peu plus d'inflation et un peu moins de croissance »**, tout en relevant une forte hausse de l'incertitude depuis le 28 février.

- La France est particulièrement vulnérable car **elle produit moins de 1 % du pétrole qu'elle consomme**. Sa dépendance extérieure est donc presque totale. Elle dispose certes de stocks stratégiques importants, mais ceux-ci ne protègent pas contre la hausse mondiale des prix ; ils limitent surtout le risque de rupture physique d'approvisionnement.

- Le choc se diffuse immédiatement à l'économie française. Il renchérit les déplacements quotidiens, pénalise les territoires ruraux et périurbains, fragilise les transporteurs, l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le BTP et l'ensemble des activités intensives en logistique. Il se répercute aussi sur l'industrie, par le coût

des carburants, du fioul, du gaz et de certains produits raffinés, notamment le diesel et le kérosène, déjà signalés comme particulièrement sous tension.

- La Banque de France indiquait encore, le 10 mars, que l'économie française restait orientée vers une **croissance de 0,2 % à 0,3 % au premier trimestre**, mais en précisant que cette estimation pourrait être revue à la baisse si la guerre en Iran provoquait une nouvelle dégradation énergétique. Le gouverneur maintenait encore une **inflation** française autour de **1,3 % en prévision annuelle** avant révision éventuelle.

III.B. Il est donc rentable à terme de lutter contre la hausse des prix de l'énergie

- Un calcul simple permet de **relativiser le coût des mesures temporaires pour l'économie française** :
  - Un **point de PIB représente désormais 35 Mds €** ;
  - Dans le **cas d'un baril à 100 dollars, le coût pour l'économie française est de 10,5 Mds € de PIB en moins sur une année** ;
  - **Les prélèvements obligatoires représentent environ 43 % du PIB. Donc le manque à gagner pour l'Etat est de 4,5 Mds €, soit 375 M € par mois.**

⇨ ***Dès lors, et sans compter les effets indirects sur la consommation et la compétitivité, les mesures proposées sans par le Rassemblement National (CEE et TVA à 5,5 %) ne coûtent que 5,8 Mds € par an – soit moins que la hausse de la contribution de la France au budget de l'UE en 2026.***

	Coût annuel hors crise (Mds€)	Coût mensuel période de crise (M€)	Gain par litre (€/L)
Baisse de la TVA sur l'énergie à 5,5 %	-10,3	-858	0,27
Rebudgétisation des CEE	8	667	0
Baisse de 16 centimes de la TICPE en cas de crise énergétique	0	-317	0,16
Utilisation des stocks pour les professionnels	0	0	NA
Impact d'une baisse de la croissance de 0,3 sur les prélèvements obligatoires	0	375	NA
TOTAL	**-2,3**	**-133**	**0,43**

Groupe Rassemblement National

ANNEXE – Les rapports annuels de la Cour des comptes lorsqu'Edouard Philippe est Premier ministre

I. La politique énergétique d'Emmanuel Macron est catastrophique depuis la nomination d'Edouard Philippe à Matignon

- **Hausse de la TICPE** :
  - Entre 2018 et 2019, **la TICPE a augmenté de 7,6 centimes sur le diesel et 3,9 centimes sur l'essence dès janvier 2018**, dans une trajectoire de hausse de plus de 25 centimes prévue sur le quinquennat, avant que l'augmentation supplémentaire prévue au 1er janvier 2019 (environ +6 centimes) ne soit suspendue le 4 décembre puis annulée le 5 décembre 2018.

- **Rattrapage du gazole** :
  - Engagé dès 2018, l'alignement fiscal du diesel sur l'essence s'est traduit par une hausse cumulée d'environ 23 centimes par litre de taxe sur le gazole entre 2014 et 2022, dont une part significative sous le gouvernement Philippe. Pourtant, c'était le Gouvernement qui avait incité les automobilistes à se tourner sur le gasoil pour des questions de pouvoir d'achat.

- **Fermeture de Fessenheim** :
  - La centrale nucléaire de Fessenheim a été définitivement arrêtée en deux temps les 22 février et 30 juin 2020, **mettant fin à une capacité de production de 1 800 MW**.
  - Manque à gagner du fait de cette décision :
    - production annuelle de Fessenheim : 11 TWh
    - marge estimée par MWh : souvent évaluée entre 20 et 40 €
    - 11 TWh = 11 millions de MWh
    - 11M × 20 à 40 € = 220 à 440 M€ par an
    - Sur 20 ans : 4 à 8 milliards €

- **Hausse de la CSG** :
  - Au 1er janvier 2018, la CSG a été augmentée de 1,7 point, passant notamment de 6,6 % à 8,3 % pour les retraités concernés, réduisant leur revenu disponible.

II. Edouard Philippe a été incapable de redresser les finances publiques, comme le notent tous les rapport de la Cour des comptes pendant son exercice à Matignon

Rapport public annuel de 2017[2] :

- La Cour des comptes indique « *Ramener le solde public près de l'équilibre projeté en 2020 est conditionné par un effort inédit sur les dépenses* » ;
- « *La* ***charge d'intérêts risquant de ne plus constituer, comme dans le passé, un facteur d'allègement du poids de la dépense publique, l'effort à mener pour atteindre l'objectif de réduction du déficit public inscrit dans la trajectoire de finances publiques devra donc porter sur les dépenses hors charges d'intérêts*** *: celles-ci ne devront plus croître en volume, voire devront baisser, alors qu'elles ont encore crû de plus de 1 % depuis 2010, malgré un infléchissement sensible par rapport aux années 2000.* »
- « *Or, le* ***projet de loi de finances pour 2017 n'est porteur d'aucune économie structurelle****. Au contraire, les seules mesures prises ayant un impact au-delà de 2017 devraient accroître les dépenses.* »

Rapport public annuel de 2018[3]

- « *Des* ***déficits effectif et structurel plus élevés que dans la quasi-totalité des autres pays européens*** »
- « *En 2018, le Gouvernement prévoit une* ***amélioration très faible du solde public****. Même si on corrige de l'impact des dépenses ponctuelles que constituent les remboursements de la taxe à 3 % sur les dividendes****, l'amélioration prévue reste modeste (0,3 point de PIB) et pour une large part conjoncturelle***. »

Rapport public annuel de 2019[4]

- « *La dette publique rapportée au PIB progresserait encore légèrement, à la différence des autres pays européens* »
- « *En 2019, un déficit effectif supérieur à 3 points de PIB, des prévisions de finances publiques particulièrement fragiles.* »
- « ***Une nette dégradation du solde et de la dette publics qui met en évidence la fragilité du redressement de nos finances publiques***. »
- « *Dans ces conditions, la Cour estime indispensable que le Gouvernement présente, dès que possible, des projets de lois financières rectificatives, pour l'État et la sécurité sociale, intégrant de manière exhaustive et sincère l'ensemble des mesures annoncées ainsi que les conséquences de l'évolution de la situation macroéconomique. Au-delà, il devra actualiser la trajectoire de*

[2] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/01-situation-ensemble-finances-publiques-Tome-1.pdf
[3] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/01-situation-ensemble-finances-publiques-Tome-1.pdf
[4] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/01-situation-ensemble-finances-publiques-Tome-1.pdf

finances publiques présentée dans la loi de programmation de janvier 2018. Cette trajectoire devrait ***servir de base à un redressement en profondeur de nos finances publiques, plus que jamais nécessaire, les événements récents ayant démontré l'insuffisance et la grande fragilité du redressement opéré jusqu'à présent****. Une réduction soutenue des déficits effectif et structurel est impérative de manière à amorcer enfin la décrue du ratio de dette publique au PIB et à retrouver des marges de manœuvre budgétaires permettant, notamment, de faire face à un retournement conjoncturel ou à une situation de crise.* ***Compte tenu du niveau élevé des prélèvements obligatoires, un tel assainissement, a fortiori si on veut l'accompagner d'une baisse de prélèvements obligatoires, passe nécessairement par une maîtrise accrue des dépenses publiques****. »*

Rapport public annuel de 2020[5]

- *« Une position de la France qui s'est dégradée relativement à ses partenaires. »*
- *« Un ajustement structurel interrompu et une dette qui ne reflue pas. »*
- *« Un redressement des finances publiques retardé, une stratégie de moyen terme à redéfinir »*
- *« La hausse de la dépense publique est restée globalement modérée en 2019, après avoir été bien contenue en 2018. Mais* ***ce résultat a été facilité par la forte diminution des charges d'intérêts, dont le Gouvernement n'a pas la maîtrise directe. En 2020, des risques existent sur la tenue des objectifs. Au-delà de l'année 2020, les leviers que le Gouvernement entend mobiliser pour maîtriser la dépense et financer les baisses d'impôts déjà annoncées, tout en réduisant le déficit, ne sont pas identifiés****. »*

[5] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20200225-01-TomeI-situation-ensemble-finances-publiques_0.pdf